



## COMMUNE DE LARROQUE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 11 DECEMBRE 2020**

Nombre de membres en exercice	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)	Date de la convocation
11	9		2	3/12/2020

Secrétaire de séance : Cédric DELPECH

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020**

9 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

**2) Compte rendu commissions**
**2.1 - Commission voirie et patrimoine bâti**

- ✓ La commission s'est réunie le 17/10/2020. Un inventaire des places de stationnement disponible a été fait et un marquage provisoire des places pouvant être créées a été réalisé. Le travail de réflexion est toujours en cours.

**2.2 - Commission communication et attractivité**

- ✓ Présentation du projet de livret d'accueil : Document en format A5 de 8 pages. Ce document se veut être un outil pour les nouveaux venus et une aide pour leur installation sur notre commune. Il sera distribué à la mairie lors de l'arrivée des nouveaux roucanelles.
  - Page 1 : Page de garde ;
  - Page 2 : Informations municipales (heures d'ouverture mairie, coordonnées, équipe municipale...);
  - Page 3 : Conseils pour bien vivre en harmonie dans notre commune ;
  - Pages 4, 5 et 6 : Vie locale et service (coordonnées) ;
  - Page 7 : Environnement ;
  - Page 8 : Plan de la commune.

**2.4 – Commission finances**

- ✓ Anne Marie Mauran présente la situation des comptes à ce jour. Des recettes supplémentaires ont été perçues (taxe mutation, taxe aménagement, FCTVA).

**3) Décisions modificatives**
**3.1 – Porte de la fontaine aux Abriols**

Porte de la fontaine des Abriols : la rénovation de la porte de la fontaine devait s'effectuer en recyclant des matériaux. Aussi l'opération 74 correspondante avait été abondé de 400,00€. Or les matériaux ne permettant pas d'assurer l'ouverture de la porte, il a fallu la faire faire sur mesure. Le coût, bien sûr plus élevé, est de 900,00€. La différence de 500,00€ est prise sur l'opération 79 Aménagement urbain.

**3.2 – Mobilier de bureau**

Erreur d'imputation : il y a lieu d'abonder l'opération 78 mobilier de bureau pour 800,00€ et de diminuer l'opération 56 matériel de bureau et informatique pour 800,00€.

#### **4) Information Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet**

##### **4.1 - Point sur les déchets :**

A l'horizon 2025, la quantité de déchets résiduels doit diminuer et passer de 207,2 Kg/an/habitant à 196kg/an/habitant et Trifyl ne pourra plus procéder à l'enfouissement des déchets résiduels. Il faut donc augmenter le tri sélectif. Pour cela Trifyl doit effectuer d'importants investissements. De plus, les tarifs de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sont directement impactés par l'évolution à la fois des coûts de collecte et de ceux liés au traitement des déchets. Les coûts de traitement sont établis chaque année par le syndicat départemental Trifyl. Pour 2021, le syndicat Trifyl envisage les augmentations suivantes :

- + 3,00€ HT/habitant sur la capitation, passant de 17,00€ à 20,00€ HT/Hab (17,65% par rapport à 2020),
- + 6,00€HT/Tonne sur le coût de traitement des déchets résiduels, passant de 80,00€ à 86,00€ HT/Tonne (+7,14% par rapport à 2020),
- +12€ HT/Tonne sur la taxe générale des activités polluantes T.G.A.P. répercutée sur les tonnes de déchets résiduels, passant de 18€ à 30€ HT/tonne (+66,67 % par rapport à 2020).

De plus, la redevance sur les ordures ménagères collectée ne permet pas, à l'heure actuelle, de couvrir les dépenses liées à la collecte et au traitement.

Aussi, le prix de la redevance pour l'année 2021 va augmenter de 10,2%. C'est un premier palier, celui-ci ne couvrant pas entièrement l'augmentation de Trifyl.

##### **4.2 – Assainissement :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence assainissement est transférée à la communauté d'agglomération (Loi NOTRÉ). La loi Engagement et Proximité permettait à la communauté d'agglomération de redonner par convention de délégation la compétence de l'assainissement aux communes qui le souhaitaient. Lors du dernier conseil municipal, les élus s'étaient d'ailleurs prononcés favorablement pour reprendre la compétence assainissement.

Deux notes de la DGCL et de la DGFIP (circulaires interprétatives = non opposables, en décembre 2019 et octobre 2020) ne précisent pas clairement les contours de la convention de délégation et remettent en cause cette possibilité. Aussi, la compétence assainissement reste pour l'instant compétence de la communauté d'agglomération.

#### **5) Compte rendu des délégués élus aux syndicats extérieurs**

- ✓ Pas de réunion depuis le dernier conseil municipal.

#### **6) Convention ATC France Pylône**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'infrastructure correspondant au pylône de téléphonie appartenait à FPS Towers. Celle-ci a été rachetée par ATC France. ATC France reprend toutes les anciennes conventions afin de les actualiser et de les convertir à la trame ATC France. Cette nouvelle convention prévoit les revalorisations suivantes :

- ✓ Redevance 1807€ par an (+3,5%) ;
- ✓ Taux d'indexation 1,5% (au lieu de 1%).

#### **7) Convention de transfert assainissement à la communauté d'agglomération au 01/01/2020**

La loi NOTRÉ de 2015 impose aux communautés d'agglomération de prendre la compétence de l'assainissement au 01/01/2020.

#### **8) Convention de télétransmission des actes**

La dématérialisation consiste pour la commune à envoyer par internet l'ensemble des actes soumis au contrôle de la légalité et à recevoir quelques minutes après, l'acquiescement permettant de rendre la décision exécutoire. Avantages : sécurisation accrue par rapport à l'envoi postal, diminution des frais

postaux et d'impression. Coût 54€ tous les 3 ans pour clé de connexion et 60€ par an pour le certificat électronique.

### **9) Point de situation zone constructible**

Le bornage des trois parcelles a été effectué. Le géomètre doit déposer la demande préalable pour la création de 3 lots. Deux lots pour création d'habitation et un lot pour accéder aux parcelles enclavées. De ce fait la surface constructible n'est plus que de 1976m<sup>2</sup>. De plus, une étude préalable des sols doit être effectuée avant la vente. Cette étude est à la charge du vendeur. Son coût est de 1 050,00€.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, le prix de vente de 23€/m<sup>2</sup> décidé lors du conseil municipal du 28/09/2020 ne permet pas de couvrir l'ensemble des frais. Il est donc proposé le nouveau prix de 26€/m<sup>2</sup>.

### **10) Réflexion projets communaux**

Présentation des différents projets pouvant être réalisés pendant le mandat soit sur les 6 prochaines années.

- ✓ Réfection du bâtiment public à côté du lavoir ;
- ✓ Sentier pédagogique et patrimonial ;
- ✓ Réaménagement aire de repos ;
- ✓ Réparation du mur de soutènement rue du château/rue côte barrière : programmation janvier 2021 ;
- ✓ Impasse rue des tailleurs de pierre (maison Taton-Bennet) ;
- ✓ Ruelle parallèle à la rue des trémières ;
- ✓ Rénovation énergétique de l'ancienne mairie ;
- ✓ Stationnement dans le village ;
- ✓ Acquisition terrain en face du château (dépôt des déchets verts).

Les services de l'agglomération vont travailler avec nous pour le montage des dossiers et la recherche de subventions.

### **11) Questions diverses**

- ✓ Compte rendu du comptage de vitesse réalisé entre les 9 et 15 octobre 2020 : les conclusions de l'enquête ont permis de tirer les enseignements suivants :
  - Le trafic moyen journalier s'établit à 840 véhicules dont 84 poids lourds ;
  - D'une manière globale, seulement 7% des usagers (VL et PL) roulent au-dessus de la limitation de vitesse à 50km/h.
- ✓ La communauté d'agglomération propose à nouveau aux communes de mettre à disposition des vélos à assistance électrique. Les communes ayant postulé en 2020 ne seront pas prioritaires. Le conseil municipal a néanmoins décidé de porter la commune candidate pour cette opération.
- ✓ Vœux 2021 : compte tenu du contexte actuel, il se peut que les traditionnels vœux ne puissent pas avoir lieu. Si tel est le cas, le conseil municipal décide d'utiliser le budget « fête et cérémonie » pour l'achat et la distribution dans les foyers d'une gourmandise.
- ✓ De la mousse rue de la Mulatière est signalée.
- ✓ La battue aux pigeons, prévue les 12 et 13 décembre, a dû être annulée suite au retrait de l'arrêté de la Préfecture. La chasse ayant repris, la battue se déroulera les 19 et 20 décembre 2020 de 7h30 à 10h30.
- ✓ Demande de panneau supplémentaire pour le chemin du Poutou.
- ✓ Madame Mouliade, étant concernée, quitte la séance. Il y a lieu de désigner une personne qui signera l'autorisation de demande préalable déposée par Monsieur Philippe Mouliade concernant des travaux de remaniement de toiture. Mme Sarah BRUALLA-CROUZET est élue à l'unanimité.
- ✓ Cimetières : Les plans ont été réalisés par le cabinet de géomètre SOGEXFO. Il faut maintenant répertorier les concessions. Ce travail va être effectué par Anne Marie Mauran pour Mespel et par Daphné O'Neill et Gérard Chassagnat pour St Martin d'Urbens et le village.

La séance est levée à 00h15.